



# HONDA CBR500R CUP 2014

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

### ARTICLE 1 – DÉFINITION

Honda Motor Europe et B12 Motorsports organisent sous l'égide de la F.F.M une formule monotype nommée HONDA CBR500R CUP.

### ARTICLE 2 – MOTOCYCLE

Elle est réservée aux possesseurs de motorcycle HONDA CBR500R de type PC44 millésime 2014, achetée neuve dans le réseau HONDA Moto en France métropolitaine selon le bon de commande spécifique Honda CBR500R CUP.

### ARTICLE 3 – CONCURRENTS

#### Article 3-1 : Pourront participer :

La participation à la formule monotype Honda CBR500R CUP est ouverte aux pilotes :

- De toute nationalité
- Titulaires d'une licence nationale du type NCA, NCB, NJ3 délivrée par la F.F.M pour l'année en cours (attention : les titulaires de la licence NCB ne pourront pas marquer de points et ne figureront pas au classement)
- Âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve concernée conformément au tableau des âges de pratique définis dans les règles techniques et de sécurité (R.T.S.).

La formule monotype Honda CBR500R CUP est également ouverte aux pilotes titulaires d'une licence une manifestation délivrée par la FFM, dans la mesure où des places sont disponibles.

Les pilotes mineurs possédant une licence une manifestation devront fournir:



- Une autorisation parentale
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins de 3 mois.
- Une copie d'une pièce d'identité

Des pilotes seront invités par l'organisateur (Wild Card), ils n'apparaîtront pas au classement final de la Honda CBR500R CUP et les points marqués par ces pilotes seront ré attribués aux pilotes suivants. Ils pourront être de toute nationalité et tout type de licence FFM sera accepté, dans la mesure où des places sont disponibles.

L'organisateur se réserve le droit d'étudier toute candidature. Il n'y a pas d'âge maximum pour participer à la Honda CBR500R CUP.

#### **Article 3-2 : Ne pourront pas participer :**

- Les coureurs ayant été titulaires d'une licence internationale annuelle dans une discipline de vitesse dans les 10 années précédentes (ex WSBK, MotoGP).
- Les cinq premiers des championnats du monde d'endurance les 5 années précédentes.
- Les cinq premiers du championnat de France FSBK les 5 années précédentes dans les catégories 600 Supersport, Superbike, et Trophée Pirelli 600.
- Les trois premiers du championnat de France FSBK les 5 années précédentes en catégorie 125, moto3.
- Les cinq premiers des coupes Promosport 600, 1000, dans les 5 années précédentes.
- Les cinq premiers du Promo 500 Cup dans les 5 années précédentes.
- Les cinq premiers de la coupe de France European Bike, Protwin, Top Twin, des catégories WERC et O3Z les 5 années précédentes.

L'article 3-2 ne concerne pas les pilotes invités (wild card).  
L'organisateur se réserve le droit d'étudier toute candidature



## ARTICLE 4 - EPREUVES

L'ensemble des épreuves se dérouleront lors du championnat de France Superbike.

La Honda CBR500R CUP se disputera sur des courses mises sur pied sous la responsabilité des clubs organisateurs, dans le respect des règles établies par la F.F.M. et sous le contrôle de la CNV.

Sous réserve d'accord de la Commission Nationale de Vitesse, l'une ou l'autre de ces courses pourra changer de date, des épreuves pourront également être rajoutées ou annulées en cours de saison.

## ARTICLE 5 – CALENDRIERS

La Honda CBR500R CUP comprendra 6 épreuves, au sein du Championnat de France Superbike qui se dérouleront:

- Du 04 au 06 Avril 2014 Le mans (72)
- Du 23 au 25 Mai 2014 Nogaro (32)
- Du 13 au 15 Juin 2014 Ledenon (30)
- Du 27 au 29 Juin 2014 Magny cours (58)
- Du 29 au 31 Août 2014 Carole (93)
- Du 26 au 28 Sept 2014 Albi (81)

3

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS

### Article 6-1 : Engagement annuel

Le nombre d'engagés sera limité à **36 pilotes**.

Toutes les demandes d'engagement pour l'ensemble des épreuves de la Honda CBR500R CUP devront être adressées à B12 Motorsports et retournées par courrier à l'adresse ci-dessous:

**B12 Motorsports  
5, rue Jean Jaurès  
93230 ROMAINVILLE**



Pour les pilotes souhaitant s'engager annuellement à la Honda CBR500R CUP:

Les demandes d'engagements devront être accompagnées de 6 chèques de **311 €** (dont 10€ de droit de transpondeur) correspondant aux six épreuves de la Honda CBR500R CUP. Les Chèques devront être libellés à l'ordre de B12 Motorsports et seront encaissés 30 jours avant chaque épreuve. Les droits d'engagement ne sont pas remboursables.

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

#### **Article 6-2 : Engagement course par course**

Il pourrait être accepté un engagement course par course, après étude du dossier par l'organisateur et sous réserve de place disponible. Dans ce cas le prix de l'engagement serait de 411€ (dont 10€ de droit de transpondeur) pour l'épreuve.

Les droits d'engagement ne sont pas remboursables.

Si un pilote ne peut participer à une épreuve, il pourra se faire remplacer par un autre concurrent. Le pilote devra transmettre le nom de celui-ci à l'organisateur pour accord dans les meilleurs délais.

Les éventuels cas de force majeure seront tranchés par celle-ci.

4

#### **Article 6-3 : En cas de paiement revenu impayé :**

Un courriel sera adressé au pilote qui disposera alors d'un délai de 3 jours à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par virement ou espèces, avec majoration du droit d'engagement du montant des frais bancaires liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera redevable à B12Motorsports du droit d'engagement majoré des frais bancaires générés par l'impayé. Il sera par ailleurs automatiquement désengagé de l'épreuve.



## **ARTICLE 7 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

### **Article 7-1 : Vérification administrative**

Les opérations de contrôle administratif se dérouleront auprès de l'organisation B12 Motorsports lors de chaque épreuve. Le pilote devra se présenter avec sa licence de l'année en cours et sa confirmation d'engagement.

### **Article 7-2 Vérification technique**

Chaque concurrent devra soumettre son motorcycle, ainsi que son équipement aux opérations de vérifications techniques.

Un pilote présentant une machine au contrôle technique :

- non accompagnée de sa carte grise, de sa feuille des mines ou de son certificat de conformité U.E.,
- en non-conformité avec le Règlement Technique des machines de sport,

Ne pourra concourir, ni prétendre au remboursement du droit d'engagement.

Une seule machine par pilote pourra être présentée au contrôle technique. A l'issue du contrôle technique, aucun changement de machine entre les pilotes n'est autorisé.

Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques reste sous la responsabilité du pilote.

Il sera remis à chaque pilote, lors de sa première participation, un passeport technique, sa présentation est obligatoire lors des vérifications techniques de chaque épreuve.

Lors du contrôle, les machines doivent être en tous points conformes au règlement sans exception.

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le vendredi de 13 heures à 18 heures 30 (horaires minimum d'ouverture). Le samedi, les vérifications reprendront à partir de 8 heures jusqu'à 12 heures. Toutefois une machine accidentée ou victime d'une avarie pourra être soumise au contrôle technique à tout moment de la manifestation.



## ARTICLE 8 – ESSAIS

### Article 8-1 : Essais privés

Les essais privés sont interdits la semaine de la course en dehors des essais libres du Vendredi et des essais Officiels de la manifestation. Tout pilote ayant enfreint cette restriction se verra interdire l'épreuve.

(Exception faite pour l'épreuve de Carole où pour 2014, les pilotes auront la possibilité de s'entraîner dès le jeudi.)

### Article 8-2 : Essais

Sauf cas de force majeure, les horaires de la manifestation seront conformes aux horaires annexés au présent règlement.

Lors des essais libres du vendredi, les machines devront porter leurs numéros de course, leur transpondeur et les partenaires de la Honda CBR500R CUP.

Les coureurs pourront être admis à tout moment sur la piste pendant le temps prévu pour les essais.

Il sera prévu une séance d'essais chronométrées de 30 minutes par course, une le samedi matin et une le dimanche matin (voir horaire en annexe).

Le meilleur temps de chaque pilote sera retenu pour le placement sur la grille de départ de chaque course.

Le nombre d'engagés sera limité à **36 pilotes**

Les pilotes doivent avoir effectué dans au moins une série d'une séance qualificative un temps inférieur ou égal à **120 %** de la moyenne des 3 premiers.

Les pilotes licenciés NJ ne pourront rouler plus de 30 minutes consécutives conformément aux règles techniques et de sécurité (RTS).

### Article 8-3 : Grille de départ

La grille de départ du samedi sera conforme au classement de la séance d'essais qualificatif du samedi matin.

La grille de départ du dimanche sera conforme au classement de la séance d'essais qualificatif du dimanche matin.

Si un pilote n'avait pas de temps chronométrés suite à la séance d'essais qualificatif, le jury de l'épreuve a la possibilité de se référer au temps des



essais libres du vendredi. Dans ce cas, ce concurrent s'élançera de la dernière position de la grille de départ.

## **ARTICLE 9 - CHANGEMENT DE MOTOCYCLE**

Le changement de machine durant les essais ou la course est interdit. Une seule machine par pilote.

## **ARTICLE 10 – COURSES**

Le nombre de tours à parcourir sera calculé sur les durées de courses suivantes :

Deux courses sur chaque épreuve sont prévues. La durée des courses sera de 30 mn.

Dans le cas où la course est déclarée mouillée (WET), elle sera réduite de 3 tours.

Le Jury de l'épreuve, sur demande du Directeur de Course, a la possibilité, en cas de force majeure, de réduire les distances des essais et des courses finales.

7

## **ARTICLE 11 – CLASSEMENTS**

Un classement général sera établi conformément à l'ordre d'arrivée sous le drapeau à damier. Sera extrait de ce classement:

- Un classement Féminin
- Un classement Junior, pour les pilotes âgés de 15 à 18ans.



Dans chaque catégorie, les points comptant pour la HONDA CBR500R CUP seront attribués selon le barème suivant sur chaque course :

1er .....	25 pts	11ème .....	10 pts
2ème .....	22 pts	12ème .....	9 pts
3ème .....	20 pts	13ème .....	8 pts
4ème .....	18 pts	14ème .....	7 pts
5ème .....	16 pts	15ème .....	6 pts
6ème .....	15 pts	16ème.....	5 pts
7ème .....	14 pts	17ème.....	4 pts
8ème .....	13 pts	18ème.....	3 pts
9ème .....	12 pts	19ème.....	2 pts
10ème .....	11 pts	20ème.....	1 pt

Auxquels s'ajouteront :

- 1 point pour la pole position du samedi matin
- 1 point pour le meilleur tour en course le samedi
- 1 point pour la pole position du dimanche matin
- 1 point pour le meilleur tour en course le dimanche

Pour être classé et avoir droit aux dotations prévus par l'organisateur, tout pilote devra satisfaire à l'article 7 des règles générales CNV 2014. Un podium est prévu pour le classement général de la Honda CBR500R CUP.

## **CLASSEMENT FINAL**

Le classement de la Honda CBR500R CUP sera obtenu en additionnant les résultats acquis sur la totalité des épreuves organisées.

Les ex aequo seront départagés en considération du nombre de places de 1er, 2ème, etc. S'il est impossible de les départager, ils auront le même classement.

## **ARTICLE 12 - PROCEDURE DE DEPART**

Telle que définie à l'article 3.1 des règles générales pour les épreuves de vitesse.





Un coureur ayant effectué un départ anticipé ou n'ayant pas respecté l'article 3 et suivants des règles générales pour les épreuves de vitesse sera pénalisé d'un passage par la voie des stands tel que défini à l'article 16 des règles générale CNV.

## **ARTICLE 13 - ARRET D'UNE COURSE/ NOUVEAU DEPART / NEUTRALISATION**

### **Article 13-1 : Neutralisation**

Si le directeur de course décide de neutraliser la course la procédure sera celle prévue à l'article 6.4 des règles générales CNV.

En cas d'arrêt de course sous neutralisation, la procédure sera telle que définie à l'article 6 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

### **Article 13-2 : Arrêt de course**

Si la course devait être arrêtée, la procédure sera telle que définie à l'article 6 et des règles générales pour les épreuves de vitesse.

Dans le cas d'une course débutée sur le sec (DRY), et que les conditions météorologiques diffèreraient le Directeur de course pourra faire présenter les drapeaux rouges pour un arrêt de course. Si un nouveau départ est donné la course sera déclarée course mouillée (WET).

La course pourra être également arrêtée pour toutes autres raisons de sécurité.

Sauf dans le cas où les 2/3 de la course seraient effectués, un nouveau départ sera donné au minimum 10mn après présentation des drapeaux.

Le directeur de course déclarera les conditions de piste dry ou wet.

La nouvelle procédure de départ sera la procédure simplifiée, telle que définie à l'article 3.2 des règles générales pour les épreuves de vitesse. La grille de départ sera celle du classement de la première partie .

## **ARTICLE 14 – PRIX**

### **ARTICLE 14-1 : Dotation par Course**

Des lots de Honda et de ses partenaires seront attribués à chaque course.



### **Article 14-2 : Dotation fin de saison**

Le vainqueur de la Honda CBR500R CUP se verra offrir une Honda CBR600RR.

### **ARTICLE 15 - VERIFICATIONS FINALES**

A l'issue de la course, les cinq premières machines classées devront être mises en parc fermé, conformément à l'article 13 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

En cas de non-conformité de sa machine à l'arrivée de la deuxième course, le pilote sera sanctionné pour les deux courses.

### **ARTICLE 16 - RECLAMATIONS**

Le dépôt de réclamation devra s'effectuer conformément à l'article 8 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

### **ARTICLE 17 – OFFICIELS**

Pour chaque épreuve du cycle Championnat de France Superbike 2014, La F.F.M. désignera un Directeur de Course, deux directeurs de Course Adjoints, des Chronométreurs et des Commissaires Techniques.

Les officiels précités devront avoir satisfait à un séminaire fédéral, en cours de validité.

Les Commissaires Sportifs (deux au minimum plus le Président du Jury) seront désignés par le Club organisateur.

La Commission se réserve le droit de désigner pour chaque épreuve un Délégué de son choix, si celui-ci est présent, il est de droit le Président du Jury, si celui-ci est absent le Club doit nommer un troisième Commissaire Sportif.

Le club devra désigner deux aides pour les vérifications techniques, si possible titulaires de la licence de commissaire technique, qui devront être à la disposition des Commissaires Techniques dès le début des vérifications.



## **ARTICLE 18 - TRANSPONDEURS**

Le chronométrage des machines s'effectue par système transpondeur. Lors de chaque épreuve, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer à l'issue de la manifestation. Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la dernière course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la F.F.M. ou à l'adresse du responsable du chronométrage. Le transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution, en conséquence, la perte, le vol ou la détérioration du transpondeur est à la charge du concurrent. Le transpondeur devra être placé à l'avant de la moto sur la fourche.

## **ARTICLE 19 - PRESCRIPTIONS GENERALES**

Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M., de ses Annexes et des règles générales CNV 2014.

### **Article 19-1 : Dépassement sous drapeau jaune pendant la course**

Si un pilote ayant dépassé sous drapeau jaune lève la main et reprend sa place, aucune pénalité ne lui sera appliquée. Dans le cas contraire, un panneau jaune sera présenté au coureur sur la ligne d'arrivée, indiquant à celui-ci qu'il doit reculer du nombre de place(s) décidée(s) par la Direction de Course. Si le coureur ne s'est pas repositionné après que le panneau lui ait été présenté cinq fois, il sera pénalisé par un drapeau noir.

### **Article 19-2 : Responsabilités**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile de l'organisateur, du promoteur, de la FFM ou du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.



## **ARTICLE 20 - LAISSEZ-PASSER**

Les laissez-passer pilotes ou mécaniciens fournis par les organisateurs ne sont ni vendables, ni cessibles à titre gracieux.

Il sera attribué aux pilotes inscrits à l'année les laissez-passer permanents suivants:

- 1 pilote
- 5 assistants

Ces laissez-passer comportant une photo ne peuvent être utilisés que par leur titulaire.

Au cas où un ou plusieurs assistants viendraient à changer dans un team, il leur serait attribué un laissez-passer occasionnel en échange des laissez-passer des personnes qu'ils remplacent. Chaque badge sera remplacé par un badge équivalent fait sur place.

Tout badge oublié ou égaré sera remplacé au prix de 10 €.

Toute fraude entraînera la confiscation immédiate et définitive des laissez-passer incriminés, et l'exclusion de son porteur, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le titulaire, le pilote à qui ils ont été délivrés.

12

## **ARTICLE 21 – HORAIRES**

Voir les horaires du championnat de France Superbike 2014.

## **ARTICLE 22 - CIRCULATION DANS LE PARC COUREURS**

Pour des raisons de sécurité, la circulation de tous véhicules dans le paddock doit se faire à l'allure d'un piéton au pas. Les deux roues de service (transport de roues, matériel ou personnel, etc.) devront être identifiées aux machines pour lesquelles ils sont utilisés, ils ne devront également pas émettre un bruit supérieur à 90 db. La pratique du deux roues, vélo ou mini moto, par des enfants est interdite dans le paddock. Rappelant que le pilote est responsable de ses accompagnateurs, celui-ci pourra être sanctionné par le jury de l'épreuve, la sanction prononcée pourra aller jusqu'à l'exclusion de la manifestation.



## **ARTICLE 23 – BRIEFING**

Un briefing obligatoire sera organisé par la FFM lors de la première épreuve. Pour les épreuves suivantes un briefing aura lieu par l'organisation de la Honda CBR 500R CUP.

Les pilotes participants pour la première fois de l'année au championnat (wild-card – suppléant – etc.) devront impérativement y participer. Tout pilote absent aux briefings et ou n'ayant pas signé la feuille d'émargement se verra interdire l'accès de la piste.

Toute absence à celui-ci sera passible d'une sanction ou d'une amende de 75 €.

## **ARTICLE 24 – ÉQUIPEMENTS PILOTE**

La marque de l'équipement du pilote est libre, néanmoins les partenaires SHOEI et IXS feront bénéficier aux participants de la Honda CBR 500R CUP de tarifs préférentiels.

Tout équipement comportant le nom ou les couleurs d'un constructeur concurrent est interdit.

13

## **ARTICLE 25 – PARTENAIRES**

Tout pilote engagé à la Honda CBR500R CUP 2014 se doit de porter et de respecter les couleurs de l'ensemble des partenaires.

Les machines devront avoir un carénage blanc stické avec le kit d'autocollants obligatoire de la Honda CBR500R CUP.

Les combinaisons devront portées les badges des partenaires de la Honda CBR500R Cup.

La présence de stickers ou de badges d'annonceurs concurrents aux partenaires de la Honda CBR500R CUP est strictement interdite.

Tout pilote qui enfreindrait cette règle sera sanctionné par la non attribution de lots ou de points.

Le jury est souverain dans les autres cas, en cas de récidive, le pilote sera exclu de la Honda CBR500R CUP.



### **Partenaires**

- DUNLOP - Pneumatiques
- MOTUL - Pétrolier
- HONDA ASSURANCE
- SHOEI - Casque
- IXS - Combinaison
- AKRAPOVIC – Échappement
- FLAM RACING (Carénages, Bulles, Protections Carters, Protections Leviers, Protections Couronnes)

Cette liste est évolutive. En cas de modification, un additif sera fourni.

### **ARTICLE 26 – LE VILLAGE HONDA**

Un village Honda sera mis en place dans le paddock par l'organisation de la Honda CBR500R Cup. Des tentes seront mises à disposition et les motos de chaque participant devront y être parquées durant toute la durée du Week-End

***A été utilisé comme base de travail pour la réalisation de ce document :***

- ***Règles générales CNV 2014.***
- ***Règles générales pour les contrôles techniques CNV 2014.***
- ***Règlements championnat de France Superbike 2014.***